



Vendredi 6 décembre 2024 - Communiqué de presse

## **Budget 2025 de l'État : Une "bonne et heureuse année" pour les bénéficiaires des soins à domicile ?**

La communication de l'État jurassien sur le projet de budget 2025 a mis en lumière les recommandations du groupe d'experts mandaté par le Gouvernement pour améliorer les finances cantonales. Le communiqué souligne également la mise en œuvre de nombreuses mesures d'économies afin de respecter le frein à l'endettement.

Cependant, derrière la froideur des chiffres et l'austérité du frein à l'endettement – et qui pourrait véritablement être qualifié de frein au développement –, il y a des personnes et des familles. Une phrase presque anodine, noyée dans le flot d'informations du communiqué de l'État, mérite toute notre attention : « **Parmi les mesures validées par le Gouvernement figure notamment la hausse de la participation des patients aux soins à domicile...** »

### **Une augmentation drastique et brutale**

Cette décision prévoit une augmentation drastique : la participation actuelle de 5 francs par jour pourrait passer jusqu'à 15,35 francs selon les indications qui figurent dans le projet de budget sous la rubrique numéro 200.3637.00 et qui indique : « Augmentation de la part à charge du patient pour les soins à domicile (max. 15.35 francs), y compris renchérissement ». Concrètement, une personne nécessitant des soins à domicile importants, sept jours sur sept, verrait sa facture annuelle bondir de 1'794 francs à 5'520 francs. Cela représente une **augmentation de 3'726 francs par an**.

En 2023, la Fondation d'aide et de soins à domicile a fourni plus de 210'000 heures de soins à plus de 2'700 clients selon son rapport d'activités. À cela s'ajoutent les prestations des intervenants privés, notamment les infirmières indépendantes. Ce sont donc des milliers de Jurassiennes et Jurassiens qui, dès janvier prochain, se retrouveront face à des charges supplémentaires, sans avoir été préalablement informés.

### **Une mesure injuste et incohérente**

Cette mesure inique va non seulement à l'encontre des principes fondamentaux de solidarité intergénérationnelle et de soutien aux personnes malades, mais elle contredit également la propre planification médico-sociale du Gouvernement, qui prône comme priorité le maintien à domicile le plus longtemps possible.

À ce jour, aucun canton romand n'a instauré une telle pratique. On nous rappellera que le canton de Berne a franchi ce pas, mais fallait-il vraiment s'inspirer d'un tel exemple ? Poser la question, c'est y répondre du point de vue socialiste.

### **Une opposition déterminée**

Le groupe socialiste s'engage à combattre cette décision par tous les moyens politiques et juridiques à sa disposition. Pour respecter le frein à l'endettement sans sacrifier les plus vulnérables, il a proposé des ajustements sur d'autres rubriques budgétaires. Il reste ouvert à la discussion sur des alternatives, mais il ne transigera pas : cette mesure dépasse largement les limites de l'acceptable.

Le combat ne fait que commencer, car derrière les chiffres, il y a des personnes qui ont déjà d'importantes difficultés pour lesquelles il n'est pas utile ni nécessaire d'en rajouter.

Groupe PS au Parlement jurassien

#### **Contact**

Loïc Dobler, président du Groupe PS au Parlement jurassien, 079 265 94 84